



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le lundi 15 janvier 2018, à 19h30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Monsieur Michel Beck        | Maire      |
| Monsieur Alain Chapdelaine  | Conseiller |
| Monsieur Martin Évangéliste | Conseiller |
| Monsieur William Truman     | Conseiller |
| Monsieur René Courtemanche  | Conseiller |
| Monsieur Denis Dugas        | Conseiller |
| Monsieur Guy Nadon          | Conseiller |

Formant quorum sous la présidence de M. Michel Beck, maire.

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

**Ordre du jour**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1. Séance ordinaire du 5 décembre 2017
  - 4.2. Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 - 19h (PTI)
  - 4.3. Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 - 19h30
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
  - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
  - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
  - 6.1. Législation
    - 6.1.1. Séance d'adoption du budget 2018
    - 6.1.2. Règlement numéro 392-2018 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2018 – Avis de motion
    - 6.1.3. Règlement numéro 393-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu - Avis de motion et présentation du projet de règlement
    - 6.1.4. Règlement numéro 394-2018 modifiant le règlement numéro 331-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires - Présentation
    - 6.1.5. Office municipal d'habitation (secteur Saint-Roch-de-Richelieu) et Comité local de la famille et des aînés - Appels de candidatures
  - 6.2. Gestion financière
    - 6.2.1. Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch - Budget 2018 - Approbation
    - 6.2.2. Assurances générales - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Renouvellement
    - 6.2.3. Contrats d'entretien et soutiens des applications - PG Solutions - Renouvellements



- 6.2.4. Portail d'affaires municipales et d'informations - Québec Municipal - Renouvellement
- 6.2.5. Services de mises à jour - Documents de référence - Les éditions juridiques FD inc. - Renouvellement
- 6.2.6. Location de terrain - Ile Deschaillons - Contrat
- 6.3. Gestion du personnel
  - 6.3.1. Fin de période d'essai et confirmation d'un employé au poste de pompier
  - 6.3.2. Résiliation de contrat - Appareil Odotrack (déplacements)
  - 6.3.3. Avantages liés aux déplacements du responsable des travaux publics et des parcs - Fin de l'entente

**7. Loisirs, culture et famille**

**8. Aménagement, urbanisme et développements**

- 8.1. Mise en demeure - Champag inc. c. Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu - Dépôt

**9. Transport**

- 9.1. Travaux de réfection de la Côte Saint-Jean sur une distance de 1235 mètres - Autorisation de paiement
- 9.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM) - Approbation des travaux

**10. Hygiène du milieu**

**11. Sécurité publique**

- 11.1. Prise électrique extérieure à la caserne incendie - Achat et installation - Octroi de contrat

**12. Demandes diverses**

- 12.1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 - Commission scolaire de Sorel-Tracy
- 12.2. Fabrique de la Paroisse Saint-Roch - Demande de prêt de local au 886, rue Saint-Pierre

**13. Affaires nouvelles**

**14. Correspondance**

**15. Période de questions**

**16. Levée de la séance**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



2018-01-002

#### 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par William Truman et résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-003

##### 4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 - 19H (PTI)

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 19 h ;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 19h.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-004

##### 4.3. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 - 19H30

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 19h30;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017, 19h30.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

##### 5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2018 sont projetées.

---

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## **5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors des séances du 5 et 19 décembre 2017;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

- d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2017 totalisant la somme de 167 038,28 \$.
- d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2017 et d'autoriser le paiement pour une somme de 24 464,16 \$;
- d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2018 et d'autoriser le paiement pour une somme de 11 611,79 \$;

Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. LÉGISLATION**

#### **6.1.1. SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2018**

M. le maire, Michel Beck, informe les citoyens que :

- la séance extraordinaire portant exclusivement sur la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018 se tiendra le 29 janvier 2018, à 19 h 30;
- qu'un avis public sera publié pour cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

#### **6.1.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2018 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2018 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Denis Dugas qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 392-2018 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2018.

L'objet de ce règlement est de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensations et d'établir les conditions de perception.



**6.1.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. René Courtemanche qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 393-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

L'objet de ce règlement a pour but de :

1. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre (du) (d'un) conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

**PRÉSENTATION DU PROJET**

Les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement numéro 393-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au moins deux jours avant la présente séance et déclarent l'avoir lu.

M. René Courtemanche procède à la présentation dudit projet de règlement.

**6.1.4. RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES - PRÉSENTATION**

**PRÉSENTATION DU PROJET**

Les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement numéro 394-2018 modifiant le règlement numéro 331-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires au moins deux jours avant la présente séance et déclarent l'avoir lu.

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la présentation dudit projet de règlement.

2018-01-006

**6.1.5. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (SECTEUR SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU) ET COMITÉ LOCAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS - APPELS DE CANDIDATURES**

Considérant que suite à l'appel de candidatures pour pourvoir à un poste au sein du comité local de la famille et des aînés de Saint-Roch-de-Richelieu, aucune candidature n'a été reçue à ce jour;

Considérant la création de l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel le 19 décembre 2017 issu du regroupement de 10 offices municipaux d'habitation, dont Sorel-Tracy, Massueville, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska;



Considérant que le mandat de Mmes Nicolle Leclerc-Normandin et Lise Grégoire-Millette à titre de représentantes de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu n'est plus valide depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

Considérant que la municipalité doit désigner une personne, citoyen ou élu, pour représenter la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

- de prolonger l'appel de candidatures pour un poste au sein du comité local de la famille et des aînés de Saint-Roch-de-Richelieu;
- de publier un appel de candidatures pour un poste de représentant de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au sein de l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité

## 6.2. GESTION FINANCIÈRE

2018-01-007

### 6.2.1. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH - BUDGET 2018 - APPROBATION

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau de Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2018 au montant de 1 158 110 \$;

Considérant que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est d'accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Guy Nadon et résolu: :

- d'approuver et d'entériner le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch pour l'année 2018 au montant de 1 158 110 \$ et la quote-part de la municipalité à 32 929 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-008

### 6.2.2. ASSURANCES GÉNÉRALES - LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu: :

- d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu avec La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au montant de 44 935 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-009

### 6.2.3. CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIENS DES APPLICATIONS - PG SOLUTIONS - RENOUVELLEMENTS

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise PG Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'applications municipales pour l'année 2018;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- De renouveler le contrat de service entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et l'entreprise PG Solutions inc., concernant l'entretien et le soutien des applications municipales suivantes pour l'année 2018 :
  - Accès Cité - Territoire pour un montant de 4 935,00 \$, plus les taxes;
  - Accès Cité - Finances pour un montant de 6 695,00 \$, plus les taxes;
  - Incendie et Sécurité civile - Première Ligne pour un montant de 855,00 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-010

**6.2.4. PORTAIL D'AFFAIRES MUNICIPALES ET D'INFORMATIONS - QUÉBEC MUNICIPAL - RENOUELEMENT**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par William Truman et résolu :

- d'autoriser le renouvellement de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au portail Québec Municipal pour l'année 2018 au montant de 280,00 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-011

**6.2.5. SERVICES DE MISES À JOUR - DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE - LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC. - RENOUELEMENT**

Il est proposé par William Truman, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- d'autoriser le renouvellement du service de mises à jour des documents de références auprès de Les éditions juridiques FD inc. pour l'année 2018 au montant de 370,00 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-012

**6.2.6. LOCATION DE TERRAIN - ILE DESCHAILLONS - CONTRAT**

Considérant que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu est propriétaire d'un terrain vacant situé sur le lot 3 733 849, soit l'Île Deschailons;

Considérant que le contrat de location entre M. Jocelyn Larivière et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2018;

Considérant l'avis de M. Jocelyn Larivière en date du 7 décembre 2017 concernant le non-renouvellement dudit contrat de location;

Considérant que M. Éric Beauregard de Ferme Jarret de Beauregard inc. désire louer ledit terrain pour des fins agricoles;

Considérant que M. Beauregard s'engage à garder les lieux propres et à ne rien endommager;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu :

- De louer un terrain situé sur l'Île Deschailons, lot 3 733 849 et appartenant à la municipalité à Ferme Jarret de Beauregard inc. représenté par M. Éric Beauregard pour un montant de 1 200 \$ par année, pour deux ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 1<sup>er</sup> avril 2020, et ce, conditionnellement à ce que Ferme Jarret de Beauregard inc. fournisse une preuve d'assurances conformément aux exigences des assureurs de la municipalité;



- Que Ferme Jarret de Beaugard inc. s'engage à utiliser ledit terrain uniquement pour des fins agricoles et à n'effectuer aucun abattage d'arbres, sauf exception après validation avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- De mandater l'inspecteur en bâtiment et en environnement à effectuer deux inspections annuelles sur ledit terrain afin que la réglementation municipale en vigueur soit respectée par le locataire;
- D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, un contrat entre la municipalité et Ferme Jarret de Beaugard inc..

Adoptée à l'unanimité

### 6.3. GESTION DU PERSONNEL

---

#### **DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

*M. William Truman, mentionne à ce stade-ci que, compte tenu de ses intérêts dans le prochain sujet abordé, ne participera pas aux délibérations.*

---

2018-01-013

#### **6.3.1. FIN DE PÉRIODE D'ESSAI ET CONFIRMATION D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE POMPIER**

Considérant la résolution numéro 2016-12-417 relativement à l'embauche de M. Jérémie Marier au poste de pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

Considérant la fin de la période d'essai de M. Jérémie Marier au poste de pompier;

Considérant le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie, à l'effet que M. Marier satisfait aux exigences du poste de pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu: :

- de confirmer M. Jérémie Marier au poste de pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, conformément à la convention collective en vigueur entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité\*

---

*\* Excluant M. William Truman, qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).*

2018-01-014

#### **6.3.2. RÉSILIATION DE CONTRAT - APPAREIL ODOTRACK (DÉPLACEMENTS)**

Considérant la résolution numéro 2015-10-361 relativement à une entente de service entre la municipalité et l'entreprise Odotrack pour l'installation d'un appareil servant à inscrire et à enregistrer les déplacements pour une période de trois ans se terminant à l'automne 2018;

Considérant le courriel du 15 janvier 2018 relativement aux frais de pénalité à payer suite à la résiliation de ladite entente;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par René Courtemanche et résolu: :

- de résilier le contrat entre la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et l'entreprise Odotrack à compter de la présente;
- d'autoriser le paiement d'un montant de 275,94 \$, toutes taxes incluses, correspondant aux frais de pénalité;
- de retourner l'appareil et ses accessoires à l'entreprise Odotrack.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-015

**6.3.3. AVANTAGES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES PARCS - FIN DE L'ENTENTE**

Considérant la résolution numéro 2015-12-450 relativement aux avantages liés aux déplacements du responsable des travaux publics et des parcs;

Considérant la résolution numéro 2018-01-014 relativement à la résiliation du contrat avec l'entreprise Odotrack;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu: :

- que le ou les véhicules dédiés aux travaux publics et des parcs ne soient utilisés en aucun temps pour des déplacements personnels;
- de mettre fin à l'entente avec le responsable des travaux publics et des parcs reliés aux déplacements, à compter de la présente.

Adoptée à l'unanimité

**7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**

**8.1. MISE EN DEMEURE - CHAMPAG INC. C. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - DÉPÔT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Reynald Castonguay, procède au dépôt de la mise en demeure du 7 décembre 2017 dans le dossier Champag inc. c. Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

**9. TRANSPORT**

**9.1. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CÔTE SAINT-JEAN SUR UNE DISTANCE DE 1235 MÈTRES - AUTORISATION DE PAIEMENT**

SUJET REPORTÉ.

2018-01-016

**9.2. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (PAARRM) - APPROBATION DES TRAVAUX**

Considérant la demande de subvention présentée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par William Truman, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang du Ruisseau-Laprade, les rues du Parc, Guertin et Saint-Pascal pour un montant subventionné de 5 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins et rues dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-01-017

**11.1. PRISE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE À LA CASERNE INCENDIE - ACHAT ET INSTALLATION - OCTROI DE CONTRAT**

Considérant deux offres de services pour l'ajout d'une prise électrique extérieure à la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- d'octroyer un contrat à Sylvain électricien inc. pour l'ajout d'une prise électrique extérieure à la caserne incendie pour un montant de 540,95 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission du 11 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

**12. DEMANDES DIVERSES**

2018-01-018

**12.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2021 - COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Chapdelaine, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu indique à la Commission scolaire de Sorel-Tracy qu'elle est en accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire 2018-2021.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-019

**12.2. FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ROCH - DEMANDE DE PRÊT DE LOCAL AU 886, RUE SAINT-PIERRE**

Considérant l'entente pour le prêt d'un local et la location d'espaces de stationnement entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Roch;



Considérant une demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Roch pour l'utilisation de la salle au 886, rue Saint-Pierre pour une activité mensuelle de jeux de cartes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par William Truman, appuyé par Guy Nadon et résolu:

- d'autoriser la Fabrique de la Paroisse de Saint-Roch à utiliser gratuitement la salle située au rez-de-chaussée de l'immeuble du 886, rue Saint-Pierre les :
  - o 9 février 2018;
  - o 9 mars 2018;
  - o 13 avril 2018;
  - o 11 mai 2018;
  - o 8 juin 2018;
  - o 14 septembre 2018;
  - o 12 octobre 2018;
  - o 9 novembre 2018;
  - o 7 décembre 2018;

de 19 h à 22 h, pour l'activité «jeu de cartes (Whist)» sous certaines conditions :

- o fournir une copie du permis de Loto-Québec permettant à l'organisme de vendre des «moitié-moitié» ou autres permis requis;
  - o l'organisme s'engage à offrir gratuitement l'activité aux participants;
  - o respecter tout autre règlement ou exigence de la municipalité.
- de transmettre la présente résolution à la Maison de la Culture de Saint-Roch-de-Richelieu, occupante des lieux.

Adoptée à l'unanimité

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

### 14. CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose la correspondance suivante :

- Ministère de la Sécurité publique - Information - Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Imminence de mouvements de sol menaçant la résidence principale sise au 1207, rue Saint-Jean-Baptiste (date limite : 16 février 2018);
- Ministère de la Sécurité publique - Confirmation de la réception de la réclamation de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Imminence de mouvements de sol menaçant la résidence principale sise au 1207, rue Saint-Jean-Baptiste.

### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Alain Chapdelaine et résolu :

- que la séance soit levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-020

Michel Beck  
Maire

Reynald Castonguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier



En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, MICHEL BECK, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Beck, maire